

---

Discours de la députation de la section de l'Indivisibilité (Paris) qui témoigne sa satisfaction à la Convention pour l'énergie déployée contre les ennemis de la liberté, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la députation de la section de l'Indivisibilité (Paris) qui témoigne sa satisfaction à la Convention pour l'énergie déployée contre les ennemis de la liberté, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 548;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31239\\_t1\\_0548\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31239_t1_0548_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

cela était convenable à la marche rapide et univoque du gouvernement.

Des relations au moins inconsidérées vous ont appris que Colmar, Metz et Nancy étaient en contre-révolution ; nous sommes bien aises de vous apprendre qu'il n'en est rien. L'ordre public y est respecté ; les pouvoirs sont dans les mains des patriotes ; le dévouement enflamme tous les cœurs ; nulle apparence de trouble et de discorde. La ville de Metz surtout, si importante par ses établissements et ses fortifications, forme un rempart de moralité républicaine aussi solide que ses murailles.

Il fallait relever ces faits, parceque le bonheur public dépend de la vérité, que le foyer en est dans votre sein, que toutes les étincelles qui en partent doivent produire une lumière solide et non pas un feu phosphorique et mensonger.

Nous avons vu des milliers d'esclaves sur le territoire français ; voici des trophées qui attestent leur ruine ; gloire en soit rendue à la valeur du soldat !

Nous avons vu les magasins des deux armées dépourvus, cent cinquante mille hommes n'ayant que pour deux jours de vivres, trente mille chevaux n'ayant qu'une ration de fourrages ; voici des états qui attestent un effectif rassurant.

Nous avons vu des villes bouleversées par l'intrigue, corrompues par la scélératesse ; voici le tableau de leur dévouement, les titres de leur tranquillité.

Enfin voilà les preuves des traîtres confondus et des bons citoyens récompensés.

Telle est la situation des choses aux armées du Rhin et de la Moselle ; le cours en sera facile à suivre pour des hommes profondément révolutionnaires ; les autres éprouveront des difficultés. Mais le feu de la liberté alimente tous les cœurs ; le génie de la République garantit les succès ; le peuple est là. Les rois courberont la tête, la patrie seule aura des autels (1).

(Vifs applaudissements).

La Convention décrète l'impression de ce rapport (2).

## 56

Le citoyen Narbonne, artiste de l'opéra-comique-national, fait don à la patrie de 400 liv., et s'engage à fournir une pareille somme tous les ans pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

## 57

La section de l'Indivisibilité témoigne sa satisfaction à la Convention, relativement à

(1) Rapport imprimé non retrouvé. Reproduit dans *Mon.*, XIX, 712-715. Mention ou extraits dans *J. Perlet*, n° 1201; *M.U.*, XXXVII, 429; *J. Matin*, n° 581; *Rép.*, n° 87; *J. Fr.*, n° 539; *C. Eg.*, n° 576; *Mess. soir*, n° 576; *J. Mont.*, p. 1007; *Ann. patr.*, p. 1959; *C. univ.*, 29 vent.; *Débats*, n° 543, p. 341.

(2) P.V., XXXIII, 370.

(3) P.V., XXXIII, 370 et 498. *J. Sablier*, n° 1202; *Mon.*, XIX, 715; *J. Fr.*, n° 540.

l'énergie et à la sévérité qu'elle déploie contre les ennemis de la liberté. Cette section invite la Convention à ne pas abandonner le gouvernail du vaisseau de l'Etat, qu'il ne soit arrivé au port.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

L'ORATEUR de la section. Législateurs,

En déployant toute l'énergie, toute la sévérité républicaine contre les scélérats qui oseroient rêver encore de resurrection du despotisme, qui tenteroient de donner à la France un nouveau maître, sans doute vous avez pour la millième fois bien mérité de la patrie mais il est un autre rapport sous lequel la Convention n'est pas moins digne de la reconnaissance de tous les vrais amis de la liberté.

Confiant et crédule le françois étoit toujours dupe et victime des apparences, le Comité de salut public vient de remettre entre ses mains un code précieux et complet d'instruction. C'est, comme l'a très bien dit le rapporteur, un miroir fidèle qui refléchira sans cesse les traits hideux des jésuites en patriotisme : c'est une boussole qui dirigera sûrement chaque citoyen, c'est un flambeau qui portera la lumière sillonnante jusque dans les replis tortueux de ces âmes corrompues pour lesquelles dominer, régner est le comble du bonheur.

Vils agents de Pitt et de Cobourg tremblez, il n'existe plus pour vous aucun moyen d'échapper à la surveillance nationale ; chacun de nous est en état d'arracher le voile imposteur à l'aide duquel vous vous dérobiez à nos regards, chacun de nous est en état de déchirer le manteau séduisant dont vous couvriez vos horribles machinations. Tremblez, le mouvement révolutionnaire vient d'acquérir une nouvelle force, il prend désormais une activité redoutable à tous les lend factieux, à tous les traîtres.

Représentans, le vaisseau de la République est battu par la tempête ; mais vous tenez le gouvernail, ne l'abandonnez pas et bientôt il surgira heureusement au port, la section de l'Indivisibilité nous charge de renouveler entre vos mains le serment inviolable de vaincre avec vous ou de périr à vos côtés (2).

(Applaudi).

## 58

Un membre [DESRUES] fait lecture de la délibération de l'assemblée de la section de la Halle aux Bleds, du 25 ventôse. Cette section applaudit au décret rendu le 23, sur le rapport du comité de salut public contre les conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

UN MEMBRE (4). Toutes les sections sont animées des mêmes principes que celles que vous avez déjà entendues. Hier, j'ai assisté à la

(1) P.V., XXXIII, 370. B<sup>4</sup>, 27 vent. (suppl<sup>t</sup>) ; *J. Fr.*, n° 539.

(2) C 295, pl. 993, p. 39. Signé : SAINT-LEU, BACQUE, GRAS, PÉRIER, REGNAULT, DEVANNOT (commisaires), BARBET, GRENET, DELATERRE.

(3) P.V., XXXIII, 370.

(4) Le *J. Perlet*, n° 1202, mentionne BÉZUL, qui n'existe pas, au lieu de Desrues.